

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°23/PSH183

Portant sur la fermeture du parc de la Duchesse Anne du 09 mai au 02 juin 2023 à l'occasion des travaux de construction d'un parcours de glisse universelle (Pumptrack).

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise EUROVIA Bretagne

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter les travaux de construction d'un parcours de glisse universelle (Pumptrack) au parc de la Duchesse Anne, il est nécessaire de fermer le site du 09 mai au 02 juin 2023.

ARR E T O N S

ARTICLE 1 : Afin de sécuriser les travaux de construction d'un parcours de glisse universelle (Pumptrack) au parc de la Duchesse Anne, une fermeture du site sera instaurée du 09 mai au 02 juin 2023.

ARTICLE 2 : Un dispositif de sécurité délimitant le secteur concerné sera mis en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Une signalisation prescrivant l'interdiction de circuler aux abords du chantier sera apposée par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge des travaux sera autorisée à circuler dans l'enceinte du parc avec ses engins de chantier et à aménager des zones de stockage les besoins du chantier.

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etapes sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 26 avril 2023.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,
Marcel QUELEN.



Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T. le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.